

DELIBERATION N° 129-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mai 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain MENDEZ.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
BLANC André	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
SIMONNET Martine	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	
PASSELANDE Richard	TAVERNA Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc), GRAND Florence (pouvoir à CHARLES Christian).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de délégués votants :	54

OBJET : BUDGET PRINCIPAL (BUDGET 55000) : DECISION MODIFICATIVE N° 1-2025

Afin de poursuivre les travaux engagés de régularisation de l'actif :

- Suramortissement de biens
- Reprise de subvention sur biens non amortissables
- Intégration frais d'étude

et d'affecter les crédits budgétaires prévus sur l'opération « Territoire Napoléon » sur un programme pour compte de tiers :

- Commune de la Mure
- Commune de Corps

Il est nécessaire de modifier la maquette du budget principal par une décision modificative.

En raison du calendrier budgétaire à respecter, ces éléments comptables n'avaient pas pu être intégrés à la maquette initiale votée en séance le 10 avril dernier.

Il est indispensable de prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour effectuer les écritures comptables requises.

Pour ce faire, la délibération modificative sera ainsi articulée :

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
042		7811	01	reprise sur amortissement des immobilisations		7 341,36		
040		2815738	01	dotation aux amortissements			595,00	
040		28041511	01	dotation aux amortissements			2 266,71	
040		281758	01	dotation aux amortissements			730,40	
040		28152	01	dotation aux amortissements			736,85	
040		28128	01	dotation aux amortissements			3 012,40	
042		777	01	quote-part subvention d'investissement		53 558,73		
040		139141	01	subvention d'investissement transférées au cpte de résultat			44 897,02	
040		139361	01	subvention d'investissement transférées au cpte de résultat			8 661,71	
C/023		023	01	virement à la section d'investissement	60 900,09			
C/021		021	01	virement de la section de fonctionnement				60 900,09
C/041	202205	2031	4222	frais d'étude				17 112,00
C/041	202205	2313	4222	Immobilisations corporelles en cours			17 112,00	
C/204		2041411	01	Sub Equipement Corps territoire Napoléon			9 755,00	
C/204		2041411	01	Sub Equipement La Mure Territoire Napoléon			11 002,00	
C/45		458287	01	Opération sous mandat Corps territoire Napoléon				119 664,00
C/45		458187	01	Opération sous mandat Corps territoire Napoléon			119 664,00	
C/45		458186	01	Opération sous mandat la Mure Territoire Napoléon			173 140,00	
C/45		458286	01	Opération sous mandat la Mure Territoire Napoléon				173 140,00
	202203	2312	633	agencement et aménagement terrains			-292 804,00	
	202203	2031	633	frais études			-20 757,00	
	202203	13178	633	fonds européens				-106 000,00
	202203	1322	633	région				-30 000,00
	202203	1323	633	département				-30 000,00
	202203	1312	633	région				-40 000,00
	202203	1313	633	département				-40 000,00
C/10		10222	01	FCTVA				-46 804,00
TOTAL					60 900,09	60 900,09	78 012,09	78 012,09

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les mouvements de crédits de la modificative ci-dessus présentée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

